



# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 OCTOBRE 2024

L'an 2024, le vingt-deux à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'ÉANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 16/10/2024.

Date de convocation : 16 octobre 2024

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN, Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Florent BONDU ; Thérèse MONNET ; Céline ROUSSEL ; Marie ALONSO, Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY.

Excusé(es) : Mickaël YOU qui a donné pouvoir à Patricia BOUCAULT

Absent(es) :

Secrétaire de la séance : Cédric VALAIS

## Ordre du

- 1) Finances : paiement des indemnités pour l'achat d'un terrain dans le lotissement.
- 2) Finances : vente d'une partie d'un chemin communal.
- 3) Finances : tarifs pour la location des salles à la semaine et pour la location partielle de vaisselle.
- 4) Finances : Devis pour réparation ou remplacement de la cellule de refroidissement du commerce.
- 5) FGDON : convention 2025/2028.
- 6) Urbanisme : avis sur le PLUI.
- 7) Roche aux Fées Communauté : présentation du rapport d'activité 2023.
- 8) Roche aux fées Communauté : convention pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale 2024-2025

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.  
Il a été regretté que le compte rendu du conseil du 09 octobre n'ait pas été transmis.

\*\*\*\*\*

### 2024-10-01 : Finances : paiement des indemnités pour l'achat d'un terrain dans le lotissement.

Ce point a été évoqué. Quand une personne s'engageait à acheter un lot dans le lotissement et qu'au final cela ne se faisait pas, elle devait verser une certaine somme. Cela a été le cas dans le lotissement où une famille a trainé sous différents prétextes pour au final ne pas acheter de lot. Le notaire n'a pas fait de poursuite car pour lui, la famille n'était pas solvable. Après une rencontre avec Mr Tessier de la Trésorerie, ce dernier nous a dit que nous pouvions faire le titre pour demander à la famille le paiement de cette indemnisation. Il a quand même précisé qu'il fallait être certain des coordonnées de la famille.

Montant : 1257.12€ Nom : Jason BESCHÉ.

Le conseil, après délibération et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à établir les documents comptables nécessaires afin de récupérer l'indemnité d'un montant de 1257.12€ qu'aurait dû verser Mr Jason BESCHÉ.
- Le conseil précise cependant qu'avant d'établir le titre, il faut bien s'assurer de l'adresse de cette personne.

#### **2024-10-02 : Finances : vente d'une partie d'un chemin communal.**

Mme COUDRAIS souhaiterait acheter une partie du chemin communal cadastré ZS 42 situé près des éoliennes et qui, en partie, longe son terrain.

La surface achetée serait d'environ 869.54 m<sup>2</sup>.



Le Conseil, à l'unanimité,

- Accepte de vendre à Mme COUDRAIS une partie d'environ 869.54m<sup>2</sup> du chemin communal cadastré ZS42.
- Le prix fixé est de 4000€ l'hectare.
- Le conseil précise que les frais de géomètre, du commissaire enquêteur et du notaire seront à la charge de Mme COUDRAIS.
- Autorise Mr le Maire à passer les écritures comptables.

#### **2024-10-03 : Finances : tarifs pour la location des salles pour une semaine (ou moins)**

Les locations des salles se font souvent pour le week-end. Mais des fois il y a des demandes pour une semaine complète (ex : stages de yoga), là nous n'avons pas de tarifs.

Le conseil après en avoir délibéré a décidé les tarifs qui suivent pour une journée en semaine :

Salles	Prix par journée	Chauffage	Hors commune
Socioculturelle	75€	35€	35€
Pierre et Marie Curie	100€	35€	35€

Le conseil décide aussi de mettre à disposition dans les salles les balais ciseaux ainsi que les seaux à presse pour faciliter le ménage. Le conseil précise qu'en cas de casse, le loueur devra payer son remplacement.

Le conseil décide de ne pas facturer la location partielle de vaisselle

#### **2024-10-04 : Finances : devis de réparation ou de remplacement de la cellule de refroidissement du restaurant.**

La cellule de refroidissement du restaurant ne fonctionne plus. Nous avons demandé des devis de réparation et de remplacement.

	réparation	Remplacement
Applic'froid	1 580.14€ HT	4 207.50€ HT
Quiétalis	1 884.55€ HT	2 756.00€ HT

Le conseil à l'unanimité décide

- De réparer la cellule de refroidissement du restaurant l'Ecole des Saveurs en retenant le devis de la société Applic'froid pour un montant de 1 580.14€ HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

#### **2024-10-05 : FGDON : Convention 2025/2028**

La convention avec le FGDON arrive à sa fin au 31/12/2024. Si la commune souhaite bénéficier de ce service contre la lutte par exemple des ragondins, des chenilles processionnaires, les frelons asiatiques et pour bénéficier des formations les formations...

Il est nécessaire de renouveler cette convention pour les années de 2025 à 2028.

Le conseil, après délibération et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention FGDON 2025-2028.
- Autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables de ce dossier.

#### **2024-10-06 : Urbanisme : avis sur le PLUI**

Roche aux Fées Communauté souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur la question de la mise en place d'un PLUI à la Communauté de Communes.

Mr le maire a présenté lors de différentes réunions la note sur le PLUI élaborée par Roche aux Fées communauté ainsi que le projet de la Charte de Gouvernance.

Il précise que le conseil doit donner son avis pour le 08 novembre 2024.

Après délibération et avoir voté à bulletin secret :

Les membres du conseil municipal s'opposent (9 « non » et 2 « oui ») à la mise en place d'un PLUI sur le territoire de Roche aux Fées Communauté.

**2024-10-07 : Roche aux Fées communauté : présentation du rapport d'activité.**

Comme tous les ans, Roche aux Fées Communauté a transmis son rapport d'activités de 2023 pour que la commune en prenne connaissance et donne son avis.

Le Conseil,

- Prend acte de ce rapport.
- N'émet aucune observation sur celui-ci.

**2024-10-08 : Roche aux Fées communauté : convention pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle intercommunale 2024-2025.**

La communauté de communes, pour sa saison culturelle 2024-2025, va proposer des manifestations dans différentes communes de son territoire dont une le 4 novembre 2024 à Eancé.

Pour cela il est nécessaire, par une convention, d'autoriser l'utilisation la salle Pierre et Marie Curie, d'où la signature de la convention.

Le Conseil à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Roche aux Fées Communauté pour la saison culturelle 2024-2025.

**Divers**

**5B Contour René Gisteau : point sur les subventions.**

**Communication : fixer les dates pour les réunions pour la réalisation du bulletin municipal.**

**Bénévolat : moyen de remerciement.**

**Salle Pierre et Marie Curie : point sur les tables et chaises.**

**Point sur les ressources humaines.**

**Informations diverses.**

**La séance est levée à 23h30.**

**Prochain conseil municipal : 19 novembre 2024**

\*\*\*\*\*

*Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 20/09/2024 et de la publication le 29/10/2024.*

Fait à EANCÉ le 28/10/2024

Le Maire,

R.SOULAS



Le secrétaire de séance,

Cédric VALAIS